

---

## Le statut de Jérôme Boujot, premier adjoint et salarié du CRJS, a animé la séance du conseil municipal de lundi 19 avril 2021 au soir.

---

C'est le retour d'une polémique **née il y a moins de deux ans**. Elle est revenue, lundi soir, lors de la dernière séance du conseil municipal de Blois, au détour d'une délibération concernant la signature d'une convention de financement à propos de **travaux d'amélioration du bâtiment du Centre régional jeunesse et sport (CRJS)**.

Claire Louis, adjointe à la vie associative, précise alors que « *plusieurs collègues ne vont pas prendre part au vote puisqu'ils sont soit membres du conseil d'administration, soit salariés de la structure* ». Les spectateurs assistant à la séance depuis chez eux, grâce à leur ordinateur ou leur tablette, ne se doutent alors pas que **les esprits vont s'échauffer comme lors du débat autour de l'Hôtel-Dieu**, un peu plus tôt dans la soirée.

### « C'est calomnieux »

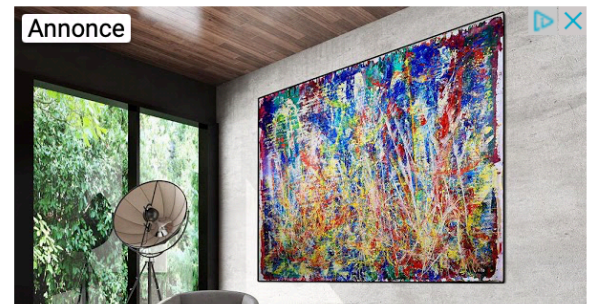
Mais Malik Benakcha, conseiller municipal d'opposition (LR), profite de cette délibération pour rappeler qu'à « *la fin du dernier mandat, votre ancien adjoint au commerce (Louis Buteau) rappelait l'ambiguïté de la situation du CRJS* ».

« À savoir qu'il s'agit d'un espace aidé financièrement de façon un peu équivoque puisqu'il s'agit d'une mise à disposition de locaux sur une surface de presque 5.000 m<sup>2</sup> » et « *qu'en même temps, le premier adjoint de la collectivité (Jérôme Boujot) en est salarié.* »

Et Malik Benachka d'ajouter que « *la question du **conflit d'intérêt** peut se poser, voire de l'**abus de bien social**, qui sera peut-être un jour tranchée par la justice* ». L'élu a ensuite précisé que son groupe voterait contre la délibération « *car nous refusons le mélange des genres* ».

Ce qui a fait réagir Marc Gricourt : « *Vous parlez d'abus de bien social, **c'est calomnieux**. La personne accusée est tout à fait en mesure, si elle le souhaitait, de vous emmener **devant un tribunal**.* » Le maire a précisé que « *tout cela est surveillé* » et que Jérôme Boujot avait « *saisi notre service juridique* » avant d'accepter le poste.

**Plusieurs élus de la majorité** sont ensuite montés au créneau pour défendre, parfois vivement, l'actuel premier adjoint, qui ne s'est pas exprimé. Malik Benakcha estime quant à lui qu'« *à aucun moment on ne peut me prêter des propos calomnieux* » et s'est dit « **prêt à aller devant les tribunaux** ».



Galerie d'Art n°1 en Europe



[ACHETER](#)